

N'oubliez pas d'indiquer votre nom !

Assuocopie BOCRL
RUE CHARLES DUBOIS 4/003 1342 – OTTIGNIES-LLN
MAIL : INFO@ASSUCOPIE.BE TEL./ FAX +32 (0)10 400 426

REPertoire DES ŒUVRES

BIBLIOGRAPHIE de 2010

NOM & PRENOM : Durand Pierre
DOSSIER N° : axxxx-xxxx

► Les montants des droits d'auteur à déclarer (DA) sont ceux qui ont été calculés par votre éditeur en 2010 (pour les ventes de 2009) avant le prélèvement du précompte mobilier libératoire (montants BRUTS).

DÉCLARATION DES ŒUVRES PAPIER (livres, syllabus, articles...)

Titre de l'œuvre ou de l'ensemble d'œuvres	Nombre de pages (o)	Éditeur	Année ou Dépôt légal	Langue	Support (a)	Genre (b)	Auteur ou Traducteur	DA bruts en 2010 EN BELGIQUE €	DA bruts en 2010 À L'ÉTRANGER €	Hors droits 2010
1 Les maths c'est chouette ! 2	256	De Boeck	2006	F	L	1	A	350 €		
Comment faire pousser des tomates	15	Revue agricole	2009	F	E	8	A			X 11
		3	4	5	6	7	8	9	10	

DÉCLARATION DES ŒUVRES NUMÉRIQUES (CD-audio, CD-rom, DVD, pdf, site internet...)

	Capacité (o)									
2' Cd-Rom de maths	230 Ko	De Boeck	2006	F	O	1	A	150 €		
Site de jardinage (pages html)	30 Ko	site personnel	2009	F	I	8	A			X
Les jolis contes de mon village	30 min	cercle littéraire de Strépy	2008	F	C	8	A			X

- 1 : Indiquer le titre de l'œuvre ou de la collection
- 2 : Indiquer le nombre de pages de l'œuvre papier
- 2' : Indiquer les minutes s'il s'agit d'un cd-audio, dvd... ou la capacité (Ko, Mo, Go) s'il s'agit d'un fichier html, pdf ou d'un cd-rom
- 3 : Indiquer le nom de l'éditeur qui a publié l'œuvre
- 4 : Indiquer l'année de publication de l'œuvre
- 5 : Indiquer la langue dans laquelle l'œuvre est rédigée

- 6 : Indiquer le support sur lequel se trouve l'œuvre (cf. liste des supports ci-après)
- 7 : Indiquer le genre d'œuvre qu'il s'agit (cf. liste des genres éditoriaux ci-après)
- 8 : Indiquer si on n'est l'auteur ou le traducteur de l'œuvre
- 9 : Indiquer les revenus de droits d'auteur bruts qui vous ont été versés par votre éditeur pour la vente de votre ouvrage en Belgique
- 10 : Indiquer les revenus de droits d'auteur bruts qui vous ont été versés par votre éditeur pour la vente de votre ouvrage à l'étranger
- 11 : Cocher d'une croix (X) si l'œuvre ne fait pas l'objet de paiement de droits d'auteur

« **Bibliographie** » - Il s'agit d'établir le répertoire de vos œuvres. Celles pour lesquelles vous avez perçu des droits d'auteur dans le courant de l'année mentionnée ou celles qui ont été publiées dans le courant de l'année mentionnée pour lesquelles vous n'avez pas perçu de droits d'auteur.

Ex. : « Bibliographie de 2010 » = œuvres dont les droits d'auteur ont été perçus en 2010 et/ou œuvres publiées en 2010 sans droits d'auteur.

Nom & prénom	Indiquer vos <u>nom</u> et <u>prénom</u>
Dossier n°	Indiquer votre <u>n° de dossier</u> (si vous le connaissez - il est normalement indiqué sur votre contrat).
Titre de l'œuvre ou de l'ensemble d'œuvres	Indiquez le <u>titre</u> de l'œuvre ou de l'ensemble d'œuvres regroupées Ex. : Atlas géo - Collection Mathématique (1 ^{re} - 6 ^e primaire) - ...
Nbre de pages (pour œuvre papier)	Indiquer le <u>nombre de pages</u> de l'œuvre ou de l'ensemble d'œuvres regroupées
Capacité (pour œuvre numérique)	Indiquer le nombre de Ko (pdf...) ou nombre de minute (cd-audio, dvd...)
Éditeur	Indiquer le nom de l' <u>Éditeur</u> qui a publié l'ouvrage
Année ou dépôt légal	Indiquer l' <u>année de publication</u> ou le n° du dépôt légal de l'œuvre
Langue	Indiquer la <u>langue</u> dans laquelle est rédigée l'œuvre NB - Pour les cours de langue, notez la langue étudiée. Ex. : NL
Support	Indiquer le <u>code</u> du support : Ex. : L - SI LO, OEUVRE A DECLARER « PAPIER » <u>ET</u> « NUMERIQUE » L = LIVRE S = SYLLABUS E = ARTICLE DE REVUE P = ARTICLE DE PRESSE F = FICHIER T = TRANSPARENTS R = FICHES REPRODUCTIBLES (*) C = CD AUDIO O = CD-ROM V = CASSETTE VIDEO / DVD A = CASSETTE AUDIO I = INTERNET D = DIAPOSITIVES X = AUTRE (à préciser)
	(*) « Sont exclues de la répartition prévue [...] les œuvres pour lesquelles la reproduction est libre ainsi que celles dont les droits de reproduction sont déjà inclus dans le prix de vente. » (RG art.3 b, rem.)
Genre	Indiquer le code correspondant au type d'ouvrage déclaré (voir ci-dessous)
Auteur ou Traducteur	Indiquer un A ou un T suivant que vous êtes Auteur ou Traducteur de l'œuvre
DA perçus en [année] EN BELGIQUE €	Indiquer les montants de droits d'auteur bruts que vous avez perçus durant l'année mentionnée, d'une part pour les ventes réalisées en Belgique et d'autre part pour les ventes réalisées à l'étranger
DA perçus en [année] À L'ÉTRANGER €	NB - Les montants à déclarer sont ceux qui vous ont été versés par votre éditeur au cours de l'année mentionnée. Ex. : 150 € (droits perçus en 2010 pour des ventes en 2009).
Hors droits	Cocher d'une croix (X) si l'œuvre ne fait pas l'objet de paiement de droits d'auteur NB - Une bibliographie «HORS DROITS» - avec références complètes - peut aussi être jointe en annexe sur papier libre.

GENRES D'ŒUVRES			
Code 1	Scolaires Ouvrages prescrits qui correspondent aux programmes établis ou reconnus par le Ministère de l'éducation, que ce soit pour le préscolaire, le primaire ou le secondaire.	Code 2	Scientifiques, techniques et médicaux (STM) Ouvrages destinés essentiellement à l'étude, à la recherche et à la formation en : - <u>Sciences pures et appliquées</u> : mathématique, astronomie, physique, chimie, agronomie, biologie, électronique, informatique, et aussi aménagement du territoire, environnement, audiovisuel... - <u>Médecine</u> : ouvrages destinés aux facultés de médecine, aux écoles d'infirmières sur l'homéopathie, la kinésithérapie, le secourisme, la psychiatrie, l'acupuncture, la pharmacologie, la biologie clinique...
Code 3	Sciences humaines - <u>Sciences humaines générales</u> : ouvrages concernant philosophie, philosophie de l'art, criminologie, sociologie, psychologie, pédagogie, éducation, philologie, anthropologie, ethnologie... - <u>Droit</u> : ouvrages traitant de la jurisprudence, de la législation et des différentes disciplines juridiques (droit international, européen, constitutionnel, pénal, privé, administratif..., <i>hormis codes et annuaires</i>). - <u>Sciences économiques et sciences politiques</u> : ouvrages concernant histoires et théories économiques, économie politique, micro-économie, macroéconomie, banques, système monétaire, théorie des prix, lutte des classes, politique agraire, statistiques sur l'économie des pays/des régions, problèmes politiques... - <u>Économie d'entreprise / Gestion</u> : ouvrages concernant comptabilité générale, comptabilité analytique, marketing, recherche opérationnelle, analyse des coûts, ainsi que les ouvrages traitant du problème des relations humaines dans le cadre de l'entreprise. - <u>Histoire et géographie</u> : ouvrages d'histoire ancienne et contemporaine, ouvrages sur l'histoire des civilisations, ouvrages de géographie humaine et naturelle, ouvrages traitant de pays/de régions. - <u>Religions</u> : textes fondamentaux, théologie, essais sur des sujets religieux.	Code 4	Encyclopédies, dictionnaires Textes dans des dictionnaires et encyclopédies, à l'exception de ceux destinés à des spécialistes (ex. : in dictionnaires médicaux, ces derniers étant inclus dans les catégories correspondantes au sujet traité).
		Code 5	Pratiques et parascolaires Ouvrages d'information générale constituant un outil pratique tant par leur présentation que par leur contenu, tels que : cahiers de vacances, cours pratiques (cours de langue étrangère, cours d'auto-école...). Ouvrages consacrés aux conseils pratiques, bricolages, sports et loisirs, recettes culinaires, guides touristiques, gastronomiques, de voyages...
		Code 6	Codes, annuaires, répertoires Textes dans des codes et annuaires à caractère administratif, législatif ou jurisprudentiel, tels que codes civils, sociaux, de droit des assurances, de droit de la famille...
		Code 7	Bibles, missels ...
Code 8	Autres genres (qui doivent être précisés par vous) - Littérature pour la jeunesse – Ouvrages (hors BD) pour les jeunes de – 15 ans (+ encyclopédies...). - Littérature fiction et non fiction (hors jeunesse) - Romans, nouvelles, contes, œuvres théâtrales, poésies, critiques et essais littéraires, reportages, ouvrages d'actualité et documents, anthologies littéraires, ésotérisme ; ouvrages de vulgarisation destinés au grand public... (à préciser) - Bandes dessinées – BD pour jeunes et adultes. - Beaux livres, atlas grand public – Ouvrages qui traitent de l'art (peinture, sculpture, musique...), de l'art de vivre, des civilisations, du patrimoine... Ouvrages illustrés qui traitent d'autres sujets (animaux , plantes, paysages, pays...). - Textes de lois, d'arrêtés... classés, annotés... - Législation		

NB - S'il s'agit de *notes de cours* ou de *syllabus*, ils sont à déclarer avec le code qui correspond au genre de l'œuvre (Ex. : *syllabus d'économie*, code 3).